

# Contribution des pays membres de la Commission des Forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC) à la 12<sup>ème</sup> Session du FNUF

## Introduction

Les écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale représentent l'un des trois grands blocs forestiers tropicaux du monde, avec près de 227 millions d'hectares, inégalement répartis dans les dix pays membres de la COMIFAC<sup>1</sup>. Selon les dispositions du Traité constitutif, la COMIFAC est une instance d'orientation, d'harmonisation, de suivi et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Au regard des liens entre les problématiques à débattre au cours de la prochaine session du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et les enjeux des politiques de gestion durable des écosystèmes forestiers de cette sous-région, il s'avère utile pour la COMIFAC, en sa double qualité d'instance mandataire des dix pays membres et selon son statut d'organisation intergouvernementale, « Observateur » auprès du FNUF, d'accompagner ses Etats membres afin d'élaborer comme à l'accoutumée, les positions communes sur les points inscrits à l'ordre du jour de cette 12<sup>ème</sup> Session du FNUF et ce, en vue de la prise en compte de leurs intérêts et des dynamiques d'actions collectives sous-régionales dans l'optique de la sauvegarde de tous les types d'écosystèmes forestiers.

Il convient de souligner à cet égard que la COMIFAC a révisé et adopté en 2015 son Plan de Convergence 2 pour la période 2015-2025, document de référence pour une meilleure gestion et conservation des massifs forestiers d'Afrique centrale. Les valeurs qui sous-tendent ledit document sont entre autres : le respect des droits de l'Homme et des droits des peuples autochtones conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Déclaration des Nations Unies sur les Peuples autochtones, la prise en compte du genre, la coopération, le partenariat et la solidarité dans le cadre d'initiatives de coopération internationale et régionale qui contribuent à améliorer la gestion forestière en Afrique Centrale, la bonne gouvernance.

## Points de l'ordre du jour de la 12<sup>ème</sup> Session du FNUF

---

<sup>1</sup>Les dix pays membres de la COMIFAC sont: Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe, Tchad.

### **Point 1 : Election du bureau**

Les Etats membres de la COMIFAC proposent la candidature de Monsieur MALELE Sébastien, point focal FNUF de la République Démocratique du Congo, au poste de Vice-président du Groupe des Etats d'Afrique.

### **Point 3 : Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

Les pays membres de la COMIFAC adhèrent au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), structuré autour de six (6) objectifs d'ensemble et 26 cibles. Dans cette perspective, les principales thématiques indicatives adossées aux objectifs d'ensemble et cibles qui retiennent leur attention sont celles qui sont conformes aux priorités sous-régionales définies dans le Plan de convergence 2 (2015-2025) de la COMIFAC.

De manière concrète, les six (6) axes prioritaires ci-après structurent ledit Plan : L'Axe prioritaire 1 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales ; L'Axe prioritaire 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières ; L'Axe prioritaire 3 : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; L'Axe prioritaire 4 : Lutte contre les effets du changement climatique et désertification ; L'Axe prioritaire 5 : développement socio-économique et participation multi-acteurs ; L'Axe prioritaire 6 : Financements durables de la gestion durable et de la conservation des forêts.

A ces six axes prioritaires, sont adossés trois (3) axes transversaux portant respectivement sur la formation et le renforcement des capacités, la recherche et le développement, la communication, la sensibilisation, l'information et l'éducation. On constate ainsi qu'une partie des thématiques qui structurent le Plan stratégique des forêts pour la période 2017-2030, recourent déjà le Plan de Convergence de la COMIFAC. En plus de cette réalité, les thématiques indicatives du Plan stratégique ci-dessous captent l'attention des pays membres de la COMIFAC et seront désormais au centre des préoccupations des parties prenantes impliquées à la gestion durable et à la conservation des ressources forestières dans leur espace géopolitique.

<b>Objectifs d'ensemble du Plan stratégique</b>	<b>Thématiques indicatives retenues</b>
Objectif d'ensemble 1	Préservation et amélioration de la santé des forêts ; boisement et reboisement ; reconstitution et réhabilitation du paysage forestier ; régénération naturelle des forêts ; contribution des forêts à l'atténuation aux changements climatiques et à l'adaptation ; réduction à la perte en biodiversité ; lutte contre les incendies et gestion des incendies ; protection et gestion des espèces sauvages
Objectif d'ensemble 2	Contribution des forêts à l'élimination de la pauvreté et aux moyens de subsistance ; gestion communautaires des forêts ; production et transformation des produits forestiers à valeur ajoutée ; conditions de travail et salaires des ouvriers ; compétitivité et diversification des produits forestiers ; évaluation des biens et services forestiers, paiement pour services liés aux écosystèmes ; connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts ; arbres et forêts en milieu urbain ; agroforesterie ; recherche
Objectif d'ensemble 3	Gestion forestière durable au service de la production des produits forestiers ligneux et non-ligneux ; bois destinés à la production d'énergie et bois de chauffage ; compétitivité des produits dérivés des forêts ; mesures d'incitation à la gestion durable et autres outils politiques ; approche concernant l'exploitation à faible impact ; rôle des peuples autochtones et des communautés locales
Objectif d'ensemble 4	Financements public international et budget nationaux ; investissements privés étrangers et nationaux dans la gestion des forêts et des entreprises forestières ; partenariat public-privé ; technologies forestières novatrices respectueuse de l'environnement et du savoir-faire ; coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire dans les domaines techniques et scientifiques ; interface science-politique dans le domaine forestier ; sources et mécanismes de financements régionaux et sous-régionaux
Objectif d'ensemble 5	Coordination intersectorielle à tous les niveaux ; intégration des valeurs forestières dans la planification et la comptabilité nationale ; régime foncier dans le secteur forestier et propriété foncière ; environnement favorable aux investissements dans la gestion durable des forêts ; inventaires forestiers et mise à la disposition des données et des statistiques fiables sur les forêts ; politique juridique et cadre institutionnel de la gestion durable
Objectif d'ensemble 6	Renforcement de la cohérence et réduction du morcellement de la gouvernance forestière mondiale ; cohérence, collaboration et coopération entre les programmes et initiatives relatifs aux forêts ;

	collaboration et coopération entre membres du Forum et le Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations et les mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et autres acteurs non-gouvernementaux ; harmonisation des programmes et des programmes d'actions à tous les niveaux ;renforcement et harmonisation de la collecte des données et des cycles et des modèles d'établissements des rapports ; mécanismes de coordination régionaux et sous-régionaux
--	--

Cependant, les pays membres de la COMIFAC sont convaincus que la mise en œuvre du Plan stratégique sur les forêts 2017-2030 dépendra en grande partie, de la disponibilité des moyens humains, financiers et matériels qui seront alloués au secteur forestier.

#### **Point 4 : Suivi, évaluation et rapports**

La COMIFAC a développé un certain nombre d'outils pour le suivi de ses activités et de celles des partenaires qui concourent à la mise en œuvre du Plan de Convergence. Il s'agit notamment d'un Tableau de bord sur le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence, un chronogramme de suivi des activités des Plans de Travail Annuel du Secrétariat Exécutif. Les réalisations issues de la mise en œuvre du Plan de Convergence sont diffusées aux travers des comptes rendus, des rapports annuels et biennaux et des notes de synthèse sur l'état d'avancement des activités de la COMIFAC.

Dans le souci d'améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence, un dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats est en cours d'opérationnalisation à la COMIFAC. Ce système devra à terme permettre à la COMIFAC et à ses partenaires :

- de mettre en cohérence les différents cadres programmatiques et opérationnels ;
- d'améliorer l'impact positif résultant de la mise en œuvre du Plan de Convergence sur les populations des pays membres, tel que recherché dans la Vision et le but du Plan de Convergence ;
- de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de Convergence, afin que le Conseil des Ministres apprécie le niveau de mise en œuvre des politiques et prenne des décisions conséquentes (Traité, Art.9) ;
- de procéder aux évaluations périodiques de la mise en œuvre du Plan de Convergence afin de mieux comprendre les raisons des réussites ou des échecs éventuels de la mise en œuvre du Plan de Convergence ;

- de partager les expériences nationales et valoriser les bonnes pratiques afin d'améliorer les actions futures, pour répondre au principe de la Gestion Axée sur le Résultats (GAR) ;
- d'établir des passerelles avec d'autres initiatives (OFAC) afin de développer des synergies et de mieux collecter les informations disponibles;
- et de renseigner à temps réel les parties prenantes sur les performances de la mise en œuvre du Plan de Convergence (pays, organisations, partenaires).

Le mécanisme de suivi-évaluation de la COMIFAC est basé sur :

- le suivi des indicateurs de performance (indicateurs d'effets et de résultats) tels que repris dans le Plan de Convergence et la chaîne de résultats et des indicateurs ;
- le suivi périodique des indicateurs d'impact dans les domaines écologique, économique et social ;
- une mutualisation des efforts d'amélioration des connaissances des différents systèmes d'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC).

Ce mécanisme est décrit dans le Manuel de suivi-évaluation de la COMIFAC élaboré en 2014. Il définit les procédures techniques, fonctionnelles et organisationnelles du système de suivi-évaluation tant au niveau national que sous-régional par toutes les parties prenantes. De ce manuel, il ressort les outils suivants en cours d'opérationnalisation:

- un système de planification des différents cadres programmatiques et opérationnels (Plan de Convergence, plans d'opérations triennaux, plans d'actions biennaux, plans de travail annuel, etc.)
- une plate-forme (base de données en ligne) du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence et autres initiatives sous-régionales de la COMIFAC ;
- un système de collecte de données du niveau national au niveau sous-régional en lien avec le système OFAC ;
- un système de capitalisation et de gestion de l'information avec un accès aux données via le portail web de la COMIFAC ;
- un système de diffusion et de partage des informations.

Les principaux acteurs impliqués dans le système de suivi-évaluation du Plan de Convergence et leurs rôles sont les suivants :

- Mandataires nationaux des administrations et/ou des directions techniques sectorielles: Pilotage de programmes forestiers/environnementaux nationaux,

de projets et initiatives, documentation des indicateurs et niveau d'avancement, collecte et transfert d'information vers les Coordinateurs Nationaux de la COMIFAC et les observatoires nationaux ;

- CNC/Observatoires : centralisation et transmission de l'information, interlocuteur COMIFAC pour les administrations sectorielles et les acteurs nationaux, animation de secteurs et acteurs ;
- Groupes de travail thématiques : Conseil thématique auprès du SE COMIFAC, proposition de décisions, transfert des informations au SE COMIFAC ;
- CEEAC et organisations du Traité de la COMIFAC : collecte de données, transmission et partage des informations sur les réalisations du Plan de Convergence ;
- Secrétariat Exécutif COMIFAC : Destinataire des informations, animation du suivi-évaluation, saisie et analyse des informations pour le suivi et l'évaluation, partage et diffusion en collaboration avec l'OFAC ;
- Conseil des Ministres : Pilotage et prise de décisions sur la conservation et la gestion durable ;
- Sommet de Chefs d'Etat : Définition de grandes lignes politiques, ajustements et orientations de politiques.

### ***Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)***

Il existe aussi un autre outil de collecte, suivi des données et rapportage dans l'espace COMIFAC, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC). L'objectif général de l'OFAC s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, pour une meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté des populations locales. Il permet ainsi à l'ensemble des pays de la COMIFAC et à leurs partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers.

L'approche retenue dans la conception de l'Observatoire, qui fait appel en priorité aux ressources humaines de la région, fait du développement de cet outil un véritable exercice de renforcement de capacités aux niveaux nationaux et régionaux. L'OFAC, bras technique et scientifique de la COMIFAC, est basé dans les 10 pays membres au travers de Groupes Nationaux pilotés par un Correspondant Principal, le Coordinateur National COMIFAC. Ces groupes nationaux sont chargés de la collecte des données nationales de référence. Les autres données proviennent du secteur privé

(i.e., les exploitants forestiers), les ONGs, les gestionnaires d'aires protégées et l'ensemble des membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Ces deux outils de collecte, de suivi des données et reportage dans l'espace COMIFAC. Ils pourraient être capitalisés dans le cadre du FNUF.

### **Point 5 : Moyens de mise en œuvre**

Les directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier n'ont pas encore été élaborées. Lors du FNUF12, il est question d'esquisser les grandes orientations en vue de leur élaboration aux fins de discussions en 2018. Les orientations ci-après proposées par les Etats membres de la COMIFAC portent sur le fonctionnement et les missions devant être assignés à ce Réseau.

#### ***Fonctionnement***

Concernant le fonctionnement du Réseau, les Etats membres de la COMIFAC soutiennent les propositions du Forum, à savoir :

- Confier au Secrétariat du Forum la responsabilité de gérer le Réseau;
- Accorder une attention toute particulière aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition, pour qu'ils puissent accéder aux fonds;
- Resserrer la coopération avec les États membres du Partenariat de collaboration sur les forêts dans le cadre de la réalisation des activités du Réseau.

#### ***Missions***

Concernant les missions, les Etats membres de la COMIFAC adhèrent aux priorités énoncées dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) à savoir :

- a) Encourager et aider les États Membres à élaborer des stratégies nationales de financement des forêts en vue de mobiliser, notamment dans le cadre des initiatives nationales existantes, des ressources en faveur de la gestion forestière durable s'inscrivant dans les programmes forestiers nationaux ou d'autres dispositifs nationaux appropriés;

- b) Aider à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion durable des forêts, compte tenu des politiques et des stratégies nationales; pour ce faire, les fonds doivent être alloués et gérés par une entité nationale désignée par les autorités gouvernementales ;
- c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès, en s'appuyant sur le recueil d'informations consultable en ligne du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- d) Contribuer à la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique pour les forêts du monde entier, ainsi que des priorités fixées dans les programmes quadriennaux.

### **Point 6 : Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts**

Les pays membres de la COMIFAC souhaitent :

- Un partenariat efficace à part entière avec le FNUF ;
- Une implication et une participation à toutes les sessions du FNUF ;
- Un renforcement des capacités des partenaires régionaux et sous-régionaux sur le cycle des projets ;
- Des contributions des organismes régionaux et sous-régionaux à l'élaboration, mise en œuvre et évaluation du Plan stratégique sur les forêts 2017-2030 ;
- Une facilitation par le FNUF en vue de la finalisation du cadre de coopération entre les trois bassins forestiers à travers les institutions (CEEAC/COMIFAC, ASEAN & ACTO).

### **Point 7 : Nouveaux problèmes et défis**

Au sujet de nouveaux problèmes, les pays membres observent l'émergence :

- De nouveaux modes et augmentation du taux d'exploitation forestière et de ressources fauniques illégales et transfrontalières ;
- La montée de la conversion des terres forestières en d'autres usages ;
- L'envahissement des aires protégées par les éleveurs transhumants, l'agriculture itinérante, les réfugiés climatiques et de guerre ;
- Les conflits frontaliers et civils qui causent des dommages à la conservation de la biodiversité ;
- L'augmentation du braconnage des grands mammifères ;



Quant aux défis, ils notent entre autres :

- La sécurisation des domaines forestiers permanents ;
- Le reboisement systématique des massifs forestiers exploités et le boisement des terres non-forestières ;
- L'obligation de l'adoption de la certification des concessions forestières ;
- La maîtrise par les Etats des cours mondiaux des bois ;
- La transformation poussée du bois et la valorisation des résidus du bois ;
- L'évaluation des services écosystémiques des forêts ;
- La restauration de l'écosystème du Lac Tchad ;
- La compréhension du rôle de la forêt par toutes les parties prenantes ;
- La promotion et la valorisation des PFNL.

### **Point 8 : Fonds d'affectation spéciale du Forum**

Durant le FUNF 12, le Secrétariat présentera le rapport du Fonds qui reprend les contributions, les dépenses, les priorités et les difficultés. Les pays membres de la COMIFAC recommandent au FNUF de mettre à la disposition des pays des ressources financières suffisantes pour renforcer leurs capacités d'élaboration de stratégies nationales, de mobilisation des ressources, de mécanismes d'accès aux dites ressources.